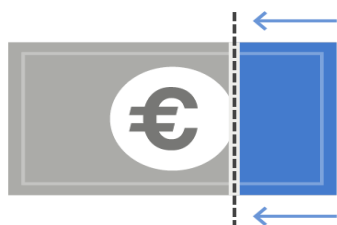


# POLITIQUE FISCALE ET INEGALITE DE REVENUS

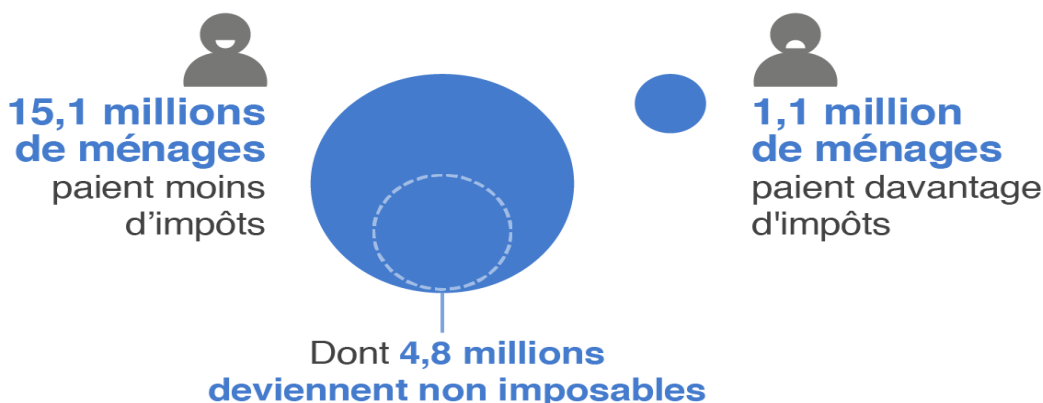
En 2018, en France métropolitaine, les personnes pacsées, mariées ou avec enfant ont réduit leur impôt sur le revenu de 29,7 milliards d'euros.

Effet des dispositifs liés au couple et aux enfants sur l'impôt sur le revenu en 2018



Baisse des recettes fiscales :  
**29,7 milliards d'euros**  
soit **30,6 %**

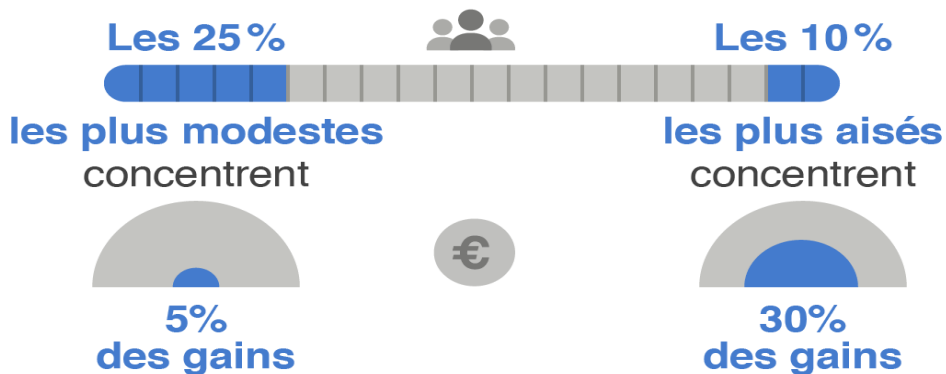
Avec ces dispositifs :



Le gain moyen par ménage gagnant est de **2 000€**



La perte moyenne par ménage perdant est de **530€**



En 2018, en France métropolitaine, le fait d'être marié, pacsé ou d'avoir des enfants réduit les recettes fiscales de l'impôt sur le revenu de 29,7 milliards d'euros, selon une étude publiée la semaine dernière par l'institut national de statistiques Insee. En France, les couples mariés ou pacsés sont imposés conjointement et comptent pour deux parts fiscales. Chaque enfant compte pour une demi-part ou, à partir du troisième, pour une part fiscale supplémentaire. Le revenu du foyer est divisé par le nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt, un mécanisme appelé quotient conjugal pour les couples et quotient familial pour les enfants. Sans ces dispositifs, 15,1 millions de ménages paieraient un impôt plus élevé, dont 4,8 millions qui deviendraient imposables. 12,4 millions de ménages ne changeraient pas de situation. Cependant, un autre mécanisme, la décote, permettant de réduire l'impôt, peut s'avérer plus favorable pour les personnes seules que pour les couples, ce qui explique que 1,1 million de ménages vivant en couple paieraient un impôt moins élevé si ces personnes vivaient seules. Les ménages aisés sont les principaux bénéficiaires des dispositifs conjugaux et familiaux : la moitié des gains est concentrée sur le quart des ménages les plus aisés. Le montant moyen des gains suit en partie le profil progressif de l'impôt sur le revenu : il augmente donc avec le niveau de vie.

Source: <https://www.brief.eco>